

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

L'Énergie des Sens propose un lieu partagé, solidaire, convivial où chacun a sa place. Dans cet esprit, nous vous invitons à respecter ces quelques préceptes :

- 1 -

Chacun est libre, sous sa propre responsabilité, responsable de son corps et de ses actes.

- 2 -

Si lors de la pandémie le respect des gestes barrières est incontournable (distanciation, gel hydroalcoolique, masque, etc), les règles de savoir-vivre ensemble le sont tout autant : respect de soi, des autres, des horaires, de l'animatrice, des libertés individuelles de chacun.

- 3 -

L'écoute est essentielle : de soi, de notre corps, de nos limites, des autres.

- 4 -

Nous nous exprimons dans le respect et la tolérance de chacun.

- 5 -

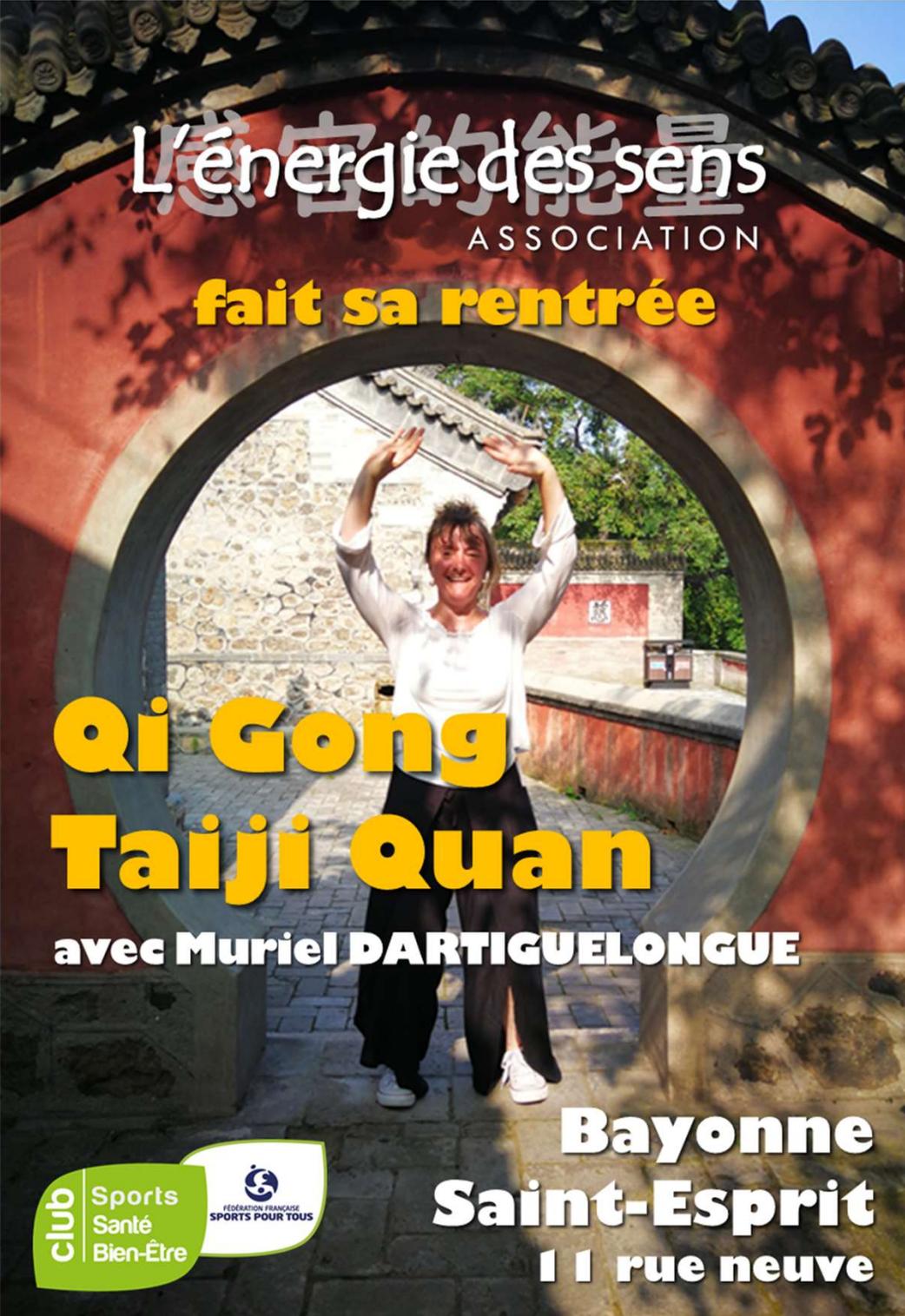
Nous nous engageons à prévenir en cas de retard, absence, symptômes. Si vous êtes malade, restez chez vous...

- 6 -

Un comportement inapproprié entraîne l'exclusion du cours (voire des cours restants si vous êtes très très très méchants !)

Profiter pleinement de toutes sortes d'animations tout au long de l'année : Nouvel An, stages peinture, céramique, karaoké (!), tout est possible ! Toute proposition bienvenue ! 😊

Cette charte est évolutive. Toute adhérent.e. peut formuler des propositions au Conseil d'Administration. Elles seront discutées collectivement pour le bien de tous.



**感宮的能量**  
ASSOCIATION

**fait sa rentrée**

**Qi Gong**  
**Taiji Quan**

**avec Muriel DARTIGUELONGUE**

**Bayonne**  
**Saint-Esprit**  
**11 rue neuve**

Club Sports Santé Bien-Être  
FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTS POUR TOUS

# SAISON 2022-2023

## Les cours

Les cours de Qi Gong et Taiji Quan sont **ouverts à tous** sans condition d'âge ou de forme physique.

Dispensés dans le local de l'Association situé **11 rue Neuve à Bayonne**, au cœur du quartier Saint-Esprit, les cours sont volontairement limités à 8/10 pratiquants.

### QI GONG

Lundi de 9h00 à 10h15

Mardi de 8h45 à 10h00

### TAIJI QUAN

Lundi de 10h45 à 12h00

Les cours sont dispensés du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à l'exception des périodes suivantes :

- le lundi 3 octobre (cours reporté le 31 octobre),
- du mardi 1er au dimanche 6 novembre (vacances de Toussaint),
- du mardi 20 décembre au dimanche 1er janvier 2023 (vacances de Noël),
- du lundi 6 au dimanche 12 février 2023 (vacances d'hivers),
- du lundi 10 au dimanche 16 avril 2023 (vacances de printemps),
- les lundis 1er et 8 mai (jours fériés).



## Adhésion à l'association

### Adhésion annuelle « pratiquant » : 40,00 €

L'adhésion comprend la licence Sports Pour Tous. Si vous disposez déjà de la licence pour la saison 2022-2023, vous bénéficiez d'une réduction de 20,00 € sur le montant de l'adhésion.

### Adhésion annuelle « non-pratiquant » : 20,00 €

Pour soutenir l'Association et profiter des avantages offerts aux adhérents.

Une réduction de 15,00 € sur le montant de l'adhésion annuelle est accordée aux étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux justifiant de leur situation.

En qualité d'adhérent, vous bénéficiez de tarifs réduits pour les événements, ouverts à tous, organisés par l'Association tout au long de l'année...

## Cotisation pour les cours

### Forfait annuel

**Forfait annuel 1 cours : 260,00 €**

36 séances de septembre 2022 à juillet 2023 soit 7,22 € la séance.

**Forfait annuel 2 cours : 390,00 €**

72 séances de septembre 2022 à juillet 2023 soit 5,41 € la séance.

**Forfait annuel 3 cours : 450,00 €**

108 séances de septembre 2022 à juillet 2023 soit 4,16 € la séance.

Vous pratiquez en couple, bénéficiez d'une remise de 15,00 € par personne sur votre forfait annuel.  
Famille nombreuse, nous consulter.

### A la séance

**Carte 10 séances : 130,00 €**

Les séances sont décomptées au réel, soit 13 € la séance. Cette carte, non remboursable, est valable durant toute la saison des cours.

**Offre découverte 3 cours : 40,00 €**

Vous avez du mal à vous décider ? Participez à 3 cours différents avant de choisir celui (ou ceux) qui vous convient (conviennent).

**La séance : 15,00 €**

Vous changez d'avis en cours d'année et basculez sur un forfait annuel. Les montants que vous avez déjà versés seront déduits du forfait annuel choisi.

### Modalités de paiement

Le règlement de l'adhésion et des cotisations doit être effectué en une fois, soit par chèque libellé à l'ordre de "Association L'énergie des sens", soit par virement en utilisant les coordonnées bancaires suivantes :

ASSOCIATION L'ÉNERGIE DES SENS  
IBAN : FR76 1005 7190 1300 0200 8760 127  
BIC : CMCIFRPP

Les adhérents qui ne sont pas à jour de leurs cotisations peuvent se voir refuser l'accès aux cours.  
Des modalités de versement spécifiques aux forfaits annuels peuvent vous être proposées, consultez-nous.